

GÉNÉRAL

Comment réussir votre plan de prévention des conduites addictives en milieu professionnel ?

La prévention des conduites addictives en milieu professionnel représente un atout pour votre structure, mais la mise en place d'un plan de prévention global obéit à quelques règles de bonnes pratiques en concertation avec tous les acteurs de l'entreprise.

Cette fiche vous donne les éléments pour évaluer les risques, mettre en place les actions préventives de base et développer une philosophie de prévention bénéfique pour une entreprise, association ou administration publique.



Employeur

7'

PRÉVENIR

Nos sources

- [Mildeca](#)
- [Anact](#)

L'évaluation des risques



La première étape de votre plan de prévention consiste à identifier toutes les situations de travail et facteurs professionnels favorisant l'usage de substances psychoactives (pots, séminaires, horaires atypiques, risques psychosociaux, astreintes physiques importantes...)

Ces risques peuvent en effet impacter l'entreprise à plusieurs niveaux :

- La sécurité et la santé des travailleurs
- La qualité du travail (baisse du niveau de compétences et de la motivation, absentéisme, conflits avec la hiérarchie ou les collègues)
- La satisfaction du client ou de l'utilisateur
- La qualité de vie et des conditions de travail

1. Inscrivez les résultats dans le DUERP

Les résultats de cette évaluation des risques sont à inscrire par l'employeur dans le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

Un conseil ?

Centrez l'approche sur l'analyse du travail de vos collaborateurs, sans les stigmatiser.

20 questions pour auto-évaluer votre politique de prévention



2. Fixez des objectifs réalistes, précis et mesurables

La prévention des conduites addictives doit notamment avoir pour objectifs le maintien dans l'emploi et la prévention de la désinsertion professionnelle.

Ces objectifs découleront naturellement des résultats de votre évaluation des risques.



Appliquez les actions préventives qui suivent



Toutes les structures sont concernées par ces mesures de prévention qui sont à adapter selon sa taille, sa philosophie et son budget, ainsi que les questions soulevées par l'analyse du risque.

Le secteur d'activité et l'organisation de chaque structure sont à prendre en compte.



1. Aménagez les postes les plus à risque ou pénibles

Veillez à améliorer les situations ou conditions de travail délétères et qui favorisent les conduites addictives. Tous les secteurs d'activités sont concernés. Restez particulièrement vigilant concernant les postes de sûreté et de sécurité, les postes avec accueil du public ou horaires atypiques. Ils sont plus susceptibles de favoriser des conduites addictives.

Les services de prévention et de santé au travail conjointement avec la direction, les managers et les services RH peuvent aider les employeurs à les identifier.

2. Encadrez la consommation d'alcool

La présence et la consommation d'alcool aggravent les risques de conduites addictives en milieu professionnel. Veillez, au moyen de votre Règlement intérieur (RI) ou d'une note de service, à l'encadrement des situations impliquant cette consommation.

Attention ! **Les mesures d'encadrement de l'alcool doivent être justifiées** par l'existence de risques particuliers qui mettent en jeu la santé et la sécurité notamment pour des postes à risques (jurisprudence) et négociées avec les partenaires sociaux.

Un conseil ?

Point juridique : le pot d'entreprise



3 • Rappelez à vos collaborateurs les règles de base

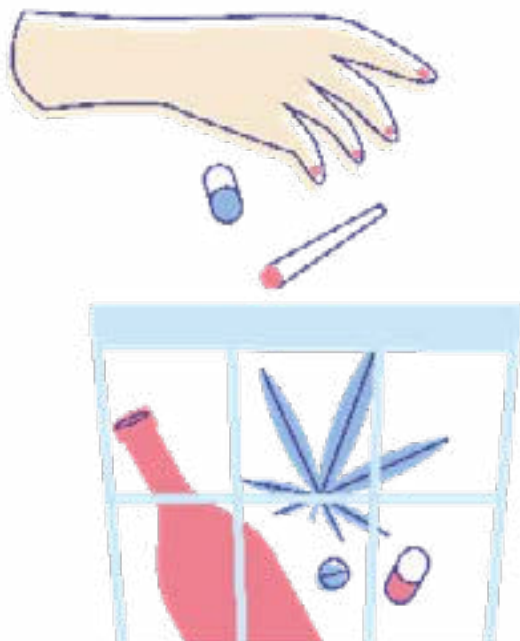
Relativement à la consommation d'alcool, de tabac et même à l'usage de la vape ainsi qu'aux principes de la déconnexion, il est recommandé de rappeler les règles inscrites dans le Code du travail et votre Règlement intérieur (RI).

Un conseil ?

Règlement intérieur : rédiger le chapitre conduites addictives !



Point juridique : réglementation du dépistage (alcool, cannabis...)



4. Lancez une campagne d'information et de sensibilisation

Informez vos collaborateurs des risques liés à la consommation des principales substances psychoactives, licites et illicites, indépendamment de leur consommation dans votre entreprise/ administration ou dans un cadre privé.

Un conseil ?

Variez autant que possible les canaux de communication ! Réunions d'information, affichages, utilisation de l'intranet, des réseaux sociaux, interventions publiques des managers, des DRH, du médecin ou de l'infirmier(ère) du travail, d'un addictologue...

Annuaire des principaux acteurs de la prévention externes à l'entreprise



8 affiches pour lancer votre campagne de prévention



5. Mettez en place des procédures d'intervention et de contrôle

Les procédures d'intervention sont utiles lorsqu'un salarié ou un agent présente un comportement manifestement inadapté qui pourrait être en lien avec l'usage de substances psychoactives.

Les procédures de contrôle, à discuter avec les partenaires sociaux, permettent de dépister la consommation de substances psychoactives (éthylotest, test salivaire). Attention, ces procédures ont pour objectif de réagir en cas d'urgence et de crise, afin de **protéger les collaborateurs et les biens de la structure.**

Le repérage et l'accompagnement des personnes en difficultés peuvent **prévenir le passage vers une consommation à risque voire problématique.**

Un conseil ?

Les procédures de contrôle sont très encadrées par la jurisprudence. Votre service juridique (quand il existe) peut vous accompagner dans la mise en oeuvre de ces procédures. Sinon vous pouvez vous appuyer sur les réseaux [ANACT](#) et la [CARSAT](#).

Comment repérer l'addiction aux jeux en milieu professionnel ?



Point juridique : réglementation du dépistage (alcool, cannabis...)



Adoptez la bonne philosophie de prévention



Voici les éléments qui contribuent
au succès de la démarche.



1 • Mobilisez l'ensemble des acteurs

Loin de relever exclusivement du médical, la prévention des conduites addictives requiert une approche pluridisciplinaire de l'entreprise/administration, c'est pourquoi **le dialogue social et le travail en équipe sont essentiels. Les actions sur l'organisation et les conditions de travail sont également des mesures de prévention.**

Tant sur le diagnostic que sur l'élaboration du plan d'action, il est recommandé **d'associer à votre plan de prévention l'ensemble des parties prenantes** : services RH, services sociaux, services de prévention et santé au travail, responsables qualité de vie et conditions de travail (QVCT), et représentants du personnel (membres du comité social et économique et des comités sociaux d'administration).

2 • Combinez une approche préventive, réglementaire et managériale

Une démarche de prévention collective combine :

- une approche préventive : promotion de la santé, amélioration des conditions de travail, formation et sensibilisation, affichage des messages de prévention,
- une approche réglementaire et une approche managériale : DUERP, formation des managers, règlement intérieur, dépistage.

L'accompagnement vers les soins (protocole de prise en charge des collaborateurs, relations avec le service de prévention et de santé au travail, orientation vers les centres de soins) **constitue également un levier décisif.**

3 • Menez régulièrement des actions de sensibilisation

Les conduites addictives et la consommation de substances psychoactives sont vues comme « normales », « allant de soi » par de nombreuses personnes. C'est pourquoi il est nécessaire de mener des actions de sensibilisation portant sur les risques et conséquences de ces conduites.

Pour renforcer l'impact de ces actions, **il est recommandé d'utiliser des données scientifiques et d'éviter un ton « moralisateur » car celui-ci s'avère contre-productif.**

Un conseil ?

N'hésitez pas à relayer les campagnes de prévention nationales (le Mois sans tabac, Le Défi De Janvier, Dry January français, les repères de consommation d'alcool à moindres risques...). Elles constituent autant d'opportunités pour engager le dialogue et lancer des initiatives non stigmatisantes.

4 • Formez les acteurs clés de votre structure à la prévention

La prévention des conduites addictives est de nature complexe et spécifique qui requiert une formation pour être appréhendée dans ses multiples dimensions.

Pour cette raison, **les acteurs clés de votre politique de prévention doivent être formés pour être en capacité de comprendre** le processus d'addiction et de participer proactivement à l'élaboration des mesures de prévention.

5 • Communiquer sur les progrès du plan de prévention

La prévention des conduites addictives nécessite une communication en interne suivie et multicanal : messages sur intranet, mise à disposition de documents, affichages...

L'essentiel est de **rappeler les objectifs fixés ensemble, et de montrer les progrès qui vont dans ce sens**, afin d'encourager un engagement sur le long-terme.

Les acteurs clés du plan de prévention doivent également être joignables par les collaborateurs.

6 • Rédigez une charte de prévention

La charte globale de prévention définit la conduite tenue par la structure concernant le suivi, la prise en charge, le retrait du poste et le dépistage ou le contrôle. **Ce document ne remplace pas le règlement intérieur mais le complète.**

Un conseil ?

16 bonnes pratiques pour réussir votre charte de prévention



ILS PEUVENT VOUS AIDER

L'annuaire des acteurs compétents.



[Associations](#)



[Cabinets de conseil](#)



[Complémentaires santé](#)



[Organismes publics](#)



[Partenaires institutionnels](#)



[Services de prévention et santé au travail](#)



[Start-up](#)



Une question, un doute ?

Prenez rendez-vous avec votre médecin du travail et son équipe. Ils sont là pour vous aider.

APPROFONDISSEZ LE SUJET

Avec ces fiches complémentaires

- 16 bonnes pratiques pour
réussir votre charte
de prévention

5'



- 3 bonnes raisons de
lancer une politique de
prévention des addictions

3'



Toutes les fiches sont sur www.addictaide.fr/pro

UNE IDÉE DE FICHE, UN AVIS ?

On vous écoute !



Le Fonds Addict'AIDE réunit tous les acteurs concernés par la lutte contre les addictions dans le but de développer des projets préventifs innovants. Le portail Addict'AIDE Pro est dédié à la prévention des conduites addictives en milieu professionnel.

• 62-68 rue Jeanne d'Arc • 75013 Paris
contact@addict-aide.org

Addict AIDE